

ABONNEMENT.

Souscription :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	9
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR :  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS :  
Chez DONGRELL & BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiés doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS :  
chez M. BAYAS-LAFITTE et Cie,  
Place de la Bourse, 3.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR 9 Juillet 1880.

Chronique générale.

M. de Marcère est monté hier à la tribune pour adresser une question à M. le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

M. de Marcère a dit que la loi votée par les deux Chambres et promulguée la veille au Journal officiel a décidé que la fête du 14 juillet serait une fête nationale ; toutefois, on n'a point donné à ce jour la qualification de jour férié.

Il y a là un grand intérêt au point de vue des effets légaux de la fête décrétée par le Parlement.

La Bourse, la Banque, le commerce en général, au point de vue des effets dont l'échéance tombe le 14 juillet, ont besoin d'être fixés.

M. Fallières, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, répond que la question a été soulevée par la commission du Sénat.

Il a été répondu que, la fête ayant été instituée par une loi, il en résultait que le 14 juillet serait un jour férié.

L'orateur a ajouté qu'il ne pouvait à lui seul répondre au nom du gouvernement, mais qu'il répondrait plus complètement à la question de M. de Marcère dans la séance de vendredi.

La commission d'amnistie a délibéré très-longuement pendant la séance d'hier, mais elle n'a pas pris de résolution, n'étant pas en nombre ; MM. Tribert et Henri Fourrier étaient absents.

Le général Pellissier a proposé un amendement se rapprochant de l'amendement Bozérien. Cet amendement excluait les incendiaires et les assassins jugés contradictoirement.

La discussion de la loi aura lieu aujourd'hui vendredi.

M. de Freycinet a déclaré à plusieurs de ses amis politiques qu'il voulait que la question fût discutée à fond.

On dit que MM. Pothuan, Massiel-Dubiest, Denis et Gauthier de Rumilly s'abstiendraient cette fois.

M. Calmon, qui s'était abstenu, votera pour. C'est donc déjà cinq membres ralliés. Il n'en faut que sept pour obtenir une majorité favorable.

On lit dans le National :

« Le bruit s'est répandu que le gouvernement avait l'intention d'appliquer les décrets aux congrégations non autorisées le 10 juillet.

» Cette nouvelle est inexacte.

» Le gouvernement se réserve de choisir le moment opportun pour appliquer les décrets aux congrégations qui n'auront pas voulu se soumettre aux lois.

Le conseil municipal de Paris a nommé il y a quelques jours une commission chargée de l'organisation municipale. Celle-ci, présidée par M. Engelhard, a élaboré un projet tendant à établir à Paris une mairie centrale. Ce projet, qui est dans la tradition révolutionnaire et communaliste, a été ébrouillé et M. Thulié, qui incline à l'opportuniste, a blâmé les indiscretions commises par la commission.

M. Engelhard a protesté, et devant l'attitude du conseil, M. Thulié s'est démis de ses fonctions de président.

Le conseil municipal tend à s'ériger en Convention : à l'occasion du 14 juillet, il a décidé que tous les conseils généraux et municipaux de France seraient, par la voie de la presse, invités à désigner un délégué à la fête municipale.

La fédération serait ainsi constituée, et M. Gambetta n'est pas sans s'émouvoir de ces cadres qui se reforment en dehors de lui et contre lui.

Nous lisons dans le Moniteur :

« Tandis que les conseils municipaux de Paris et de Lyon bannissent des écoles publiques l'image de la croix, M. Ferry, à leur exemple, en fait autant dans le lycée de Lyon, où cependant il existe encore, mais pour peu de temps sans doute, un enseignement religieux, des pasteurs et des aumôniers. Nous avons en effet tout lieu de croire qu'il s'agit d'une mesure générale à l'égard de tous les lycées et collèges de France.

« Mais peut-être cette mesure est-elle ici devancée, en vertu d'une condition particulière et secrète de quelque traité du conseil municipal avec le ministère de l'instruction publique. Quoi qu'il en soit, il y a quelques jours, les élèves et les professeurs, en arrivant en classe, ont été tristement surpris de ne plus voir au-dessus de la chaire du professeur cette croix qu'ils étaient accoutumés à y voir depuis si longtemps, eux et les nombreuses générations qui les ont précédés sur les mêmes bancs. La nouvelle, rapportée dans leurs familles chrétiennes, catholiques ou protestantes, y a causé un vif mécontentement.

« Les croix enlevées ont laissé leur empreinte sur la muraille ; il faut l'effacer, ou plutôt il faut mettre quelque chose à leur place. On y verra sans doute bientôt, grâce au conseil municipal, des bustes de la République avec le bonnet phrygien, qui serviront plus d'une fois de point de mire aux encriers et aux projectiles des élèves.

« Voilà donc avec quelle habileté l'Université, sous la conduite d'un chef si peu digne d'elle, se prépare à recueillir l'héritage des Jésuites, des Dominicains, des Oratoriens, etc., et à attirer chez elle les vingt mille élèves dont les maîtres vont être, au mois d'août, dispersés et chassés à leur tour par la force et par le plus odieux attentat contre la plus précieuse des libertés. Ce ne sont pas des lycées sans Dieu qui recueilleront une portion quelconque de leurs dépouilles. »

Nous trouvons dans le Gaulois les renseignements suivants sur le commissaire de police Dulac qui s'est signalé par son attitude inconvenante à l'égard des Jésuites de la rue de Sèvres au moment de leur expulsion.

« M. Dulac a fait, en qualité d'interne, toutes ses classes au petit séminaire de Toulouse, où il avait été reçu gratuitement.

« Il a encore passé deux ans au grand séminaire de la même ville ; — gratuitement, toujours.

« De plus, comme à cette époque les petits séminaristes étaient autorisés à porter la soutane, l'expulseur des Jésuites, pendant dix années, a été abbé.

« A ce titre, il allait, chaque dimanche, à la cathédrale, au moment de la grand-messe ; il des vêpres et du salut, assister en surplus le prêtre officiant.

« Sous l'Empire, nous retrouvons M. Dulac dans la police impériale.

« Et, pour couronner sa carrière, voici le même M. Dulac qui nous donne le spectacle facétieux d'un ex-abbé tombant sous le coup de la bulle *Apostolica sedis*, laquelle frappe d'excommunication majeure quiconque fait violence à un membre de l'Eglise.

« Dernière particularité, non moins stupéfiante : le fils de M. Dulac, l'année dernière, était élève de quatrième chez les Oratoriens — congréganistes non autorisés ! — à l'école Massillon. Et il y était à prix réduit. »

C'est l'homme élevé gratuitement par le clergé, c'est le père de l'enfant élevé à prix réduit par des congréganistes, qui s'est montré le plus inconvenant vis-à-vis des Pères Jésuites.

La République doit nécessairement de l'avancement ou une récompense à cet homme-là ! Elle ne trouvera jamais un meilleur fonctionnaire !

On lit dans l'Impartial de Finistère :

« Lors de l'invasion à main armée opérée par les agents de police dans la maison des

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

Insensible au compliment, mademoiselle de Savignan haussa les épaules, et dit avec une sèche ironie :

— La ressemblance est garantie. C'est vouloir exposer. Ne voyez-vous servant d'enseigne de boutique et de prospectus de commerce à un industriel, à un fabricant ? Vous me direz, Maurice, et je ne vous contredirai pas, que c'est le métier de ces ouvriers d'exposer leur travail, qu'ils gagnent des médailles, de l'argent, des commandes. Mais, me contredirez-vous aussi de soutenir que ce n'est pas le mien de laisser percher mon buste au faite d'une colonne pour qu'une vile multitude s'en régalât et le critique par l'intermédiaire d'un chevalier de la plume, bouche aux cent voix de la renommée ? Non, et... ce n'est pas plus le vôtre de vous afficher en public et de vous mêler à ces gens-là. Aussi ai-je refusé de croire que vous aviez exposé un groupe au Salon. Les enfants du pêcheur, et que ce groupe avait été vendu au prince de X... Un comte de Savignan marchand ! j'en pâlis de honte. Le roi de France, mon cousin,

est le seul gentilhomme qui batte honorablement monnaie avec son nom.

— Croyez à l'exposition et à la vente ; j'en ai touché la valeur et l'ai versée dans la caisse de secours des indigents.

— Vous êtes riches, vous pouvez payer vos dettes de charité de votre fortune personnelle.

— J'ai préféré payer de mon talent.

— Ah Maurice ! pourquoi avez-vous du talent ? Étrange exclamation. Je me l'expliquais.

L'art est un dieu dont l'artiste est le prêtre. Voué à son culte, l'artiste ne peut offrir à une femme un cœur entièrement à elle. Mais quelle femme ne s'enorgueillirait du partage ! A la place de Régina, j'aurais attaché un prix inestimable à la part d'affection qui ne la contentait pas. Car mademoiselle de Savignan laissait percer dans ses railleries qu'elle voulait un amour exclusif, et qu'elle comprimerait ses instincts actifs, ses aspirations idéales pour le prosterner à ses pieds et l'arracher à l'arène où il se mesurerait avec les travailleurs de la pensée.

Le comte n'avait un jour parlé des combats que l'artiste livre à l'imagination. Les plus forts, les plus courageux, les indomptables sont pris, me disait-il, dans les heures de lutttes entre les rêves divins et la matière rebelle, de désespérances profondes et de défaillances si terribles que les autres souffrances ne peuvent leur être comparées. Perte de

fortune, deuil de parents, trahison d'amitié, maladies, tout cela, vous accablant à la fois, n'est rien, près de l'angoisse qui vous torture, quand l'inspiration vous fait défaut et que, son flambeau éteint, vous retombez dans les ténèbres de l'impuissance, atteint du doute de soi. Ah ! le doute de soi ! Mais c'est une agonie, une mort qui rejette l'ouvrier brisé sur la paille du temple où il s'édifiait dieu. C'est la force ravie à Samson, l'espace mesuré à l'aigle.

Comme l'aigle, il avait plané aux cieux, fixé le soleil, frôlé l'étoile. Il avait entrevu la lumière, il allait illuminer l'esprit. Le marteau, la plume, le pinceau à la main, il crée ; l'ébauche le satisfait. La certitude que sa pensée se manifeste, qu'elle se développe, s'incorpore dans le marbre, décuple son ardeur ; il redouble d'efforts. Hélas ! il s'est trompé. L'ébauche reste ébauche. Vainement tente-t-il de l'imprégner de vie, vainement y révèle-t-il toute son âme, elle ne personnifie pas la vision lumineuse qui se dissipe, et lui échappe dès qu'il la matérialise.

C'est alors devant l'œuvre qui l'espère embraser de son génie et qui n'est qu'un cadavre qu'il ne peut galvaniser que le désespoir du doute fait jaillir de son cœur une larme, que d'éclatants succès, la célébrité, la gloire n'effaceront pas de son souvenir.

Oui, M. de Savors m'avait avoué cela. Et, d'après

son aveu, j'avais cru qu'il incombait à la compagne de l'artiste d'étancher cette larme et de relever sa confiance abattue. Car vers qui se retourne-t-on dans ces moments de faiblesses, si ce n'est vers la femme aimée ? En qui se confie-t-on si ce n'est en elle ? Ou puiser un nouveau courage sinon dans son amour ? Mademoiselle de Savignan serait-elle cette compagne ? Rougissant de ses travaux, méprisant ses récompenses, traitant les arts de marchandises, les artistes d'industriels, saurait-elle fermer de ses lèvres ses blessures morales, et réveiller la croyance et la foi de l'athlète pantelant et meurtri, le relever du sol de l'arène plein de force et d'élan ?

Pourtant il l'avait choisie ; il allait l'épouser. Seraient-ils heureux ? Selon le monde, à qui il importe peu que sa fiancée méprise ce qu'il honore, soit honteuse de ce dont il se glorifie, du moment qu'elle était noble, riche, intelligente, il avait tout pour l'être. Selon moi, j'en doutais. Une mesentente sur le point principal creusait un abîme entre eux. L'amour le recouvrait ; il ne le comblerait pas. Leurs vies liées, ils marcheraient solitaires, chacun dans sa voie, sans se comprendre, sans s'entendre penser, sans que leurs cœurs s'unissent dans un même battement. Que dis-je ? solitaires, séparés ! Le comte amènerait bien Régina à aimer ce qu'il aimait et comme il aimait. Elle ne pouvait lui résister s'il la voulait sensible à lui. Qui s'appro-



geait pas de linge assez souvent. Les observations que son devoir lui commandait de faire à ce sujet ayant été inutiles, il se vit contraint de punir Berrurier de quelques jours de salle de police. Celui-ci lui garda rancune de cette punition qu'il regardait comme injuste, et se promit d'en tirer vengeance.

Mercrèdi soir, vers 8 heures 3/4, Frangi, après avoir pris son repas, causait dans la rue Colbert avec M. Perrault, menuisier, et sa fille, lorsque Berrurier passa près de lui.

Berrurier, qui paraissait très-surexcité, le regarda d'une façon menaçante et lui dit : « Viens donc jusqu'à moi, espèce de lâche, pour que je t'enfoncé ton chapeau à coups de poings !... » Frangi eut l'air de ne pas avoir entendu cette provocation. Berrurier continua son chemin, entra dans un bureau de tabac, fit une emplette, et, en sortant, passa de nouveau près de son ancien caporal, qu'il interpella pour la seconde fois : « Viens donc, espèce de feignant, viens donc, que je t'arrange comme tu le mérites, mais tu es trop lâche !... »

Comme la première fois, Frangi fit la sourde oreille.

Mais Berrurier, qui tenait absolument à avoir une querelle, ne l'entendait pas ainsi. Il revint vers son ancien chef, lui donna un vigoureux coup d'épau, l'attira au milieu de la rue et lui appliqua sur la tête un violent coup de poing. Ce coup fit tomber dans le ruisseau le chapeau de Frangi.

Ce dernier ramassa sa coiffure et, se trouvant en face de l'homme qui venait de le frapper, il lui lança un coup de poing. Berrurier riposta, et dans le même instant son adversaire lui porta un coup de couteau dans le ventre.

Berrurier pâlit, poussa un cri et tomba à la renverse, privé de connaissance. En un instant il fut inondé de sang, qui s'échappa à flots de la blessure qu'il avait reçue.

On le transporta au poste voisin, où les premiers soins lui furent donnés, en attendant l'arrivée d'un médecin.

La blessure qu'il avait reçue au ventre était profonde et assez large pour laisser passer une partie des intestins.

Une demi-heure après il expira.

Tandis que l'on avait transporté la victime au poste, Frangi s'était tranquillement éloigné. Il était entré dans la maison de M. Rideau, rue Colbert, 138, où il logeait et prenait ses repas, et était monté à sa chambre.

Chose étrange : bien que l'événement eût été connu de tout le quartier et d'un grand nombre de personnes qui se trouvaient dans la rue, le meurtrier ne fut pas arrêté aussitôt après le crime. L'arrestation ne fut opérée qu'au bout d'une demi-heure ou trois quarts d'heure par la police.

La nouvelle étant parvenue au bureau central, deux agents furent immédiatement envoyés rue Colbert.

Ils montèrent à la chambre de Frangi et, après lui avoir posé quelques questions, l'emmenèrent au bureau de M. le commissaire central.

enserrait la campagne d'un réseau ténébreux. Quelques lueurs phosphorescentes et blanchâtres éparses çà et là ressortaient seules du sein des ombres et improvisaient les paysages mornes qu'on entrevoit dans les terrifiants cauchemars; régions désolées du pôle nord, épouvantes de nos songes.

Misuit sonna. L'obscurité et les étranges phénomènes de lumière bifarade qui se mouvaient entre les arbres et les faisaient apparaître comme des fantômes décharnés, étendant leurs longs bras pour implorer un ciel plus lugubre que les galeries voûtées d'une houillère, s'évanouirent. Je suivis la lente progression de l'aube, opalant les collines et dorant les coteaux, et sans m'être couchée, au réveil de la maison, je descendis.

(A suivre.)

Maintenant que l'ère des persécutions religieuses est ouverte, on cherche de quel nom baptiser la triste journée du 30 juin pour la distinguer de celles qui vont suivre. Parmi les meilleures appellations nous avons remarqué :

- Journée des Monseigneurs.
  - Journée des Pincés.
  - Journée des Crocheteurs.
  - Journée des Rossignols.
- Tous outils propres à la serrurerie.

Frangi ignorait encore quelles conséquences fatales avait eu le coup de couteau qu'il avait porté au soldat.

Appelé à s'expliquer sur la blessure qu'il avait faite, il déclara qu'au moment où Berrurier l'avait attaqué, il était occupé, tout en causant avec ses voisins, à se nettoyer les ongles avec un canif, et que, dans la lutte qui avait eu lieu, son adversaire, en se précipitant sur lui, s'était sans doute enfoncé, lui-même, la lame dans le ventre. Il aurait ajouté que l'instrument était resté dans la plaie.

Cet instrument, canif ou couteau, fut vainement recherché.

On presume qu'il aura été jeté dans la fosse d'aisance de la maison où Frangi logeait.

Tout porte à croire que le meurtrier a fait usage, pour frapper le soldat, d'un petit couteau de poche à trois lames qu'on lui a vu souvent entre les mains, dans sa pension.

Le corps de la victime a été transporté à l'hospice général, où l'autopsie a été faite, hier matin, en présence des magistrats instructeurs.

Frangi est originaire de la Corse. Son père et sa mère sont morts.

Sorti du régiment depuis quelques jours, comme nous l'avons dit, il travaillait provisoirement pour le chemin de fer de l'Etat. Hier matin même, il devait se rendre, à dix heures, dans un bureau, à Tours, où il espérait obtenir une situation définitive.

#### LE MANS.

Le 5 juillet, au Mans, une immense manifestation a eu lieu au couvent des Capucins. Une foule énorme s'y est rendue pour exprimer aux religieux ses sympathies. Au salut qui a été donné, les cours, les allées voisines étaient comblées. Les hommes, parmi lesquels se pressaient bon nombre de magistrats, d'officiers, etc., remplissaient la cour intérieure. Jamais, depuis la fondation du couvent, pareille démonstration ne s'était produite. L'émotion est grande dans toute la ville.

#### LAVAL.

On lit dans l'Indépendant de l'Ouest : « Nous sommes heureux d'apprendre qu'en vertu des ordres donnés par M. le préfet de la Mayenne, les RR. PP. de Maignigny, Terriel et de Bigault, ont été réintégrés dans leur propriété de Saint-Michel. »

« C'est un commencement de réparation. Espérons qu'elle sera bientôt complète. »

#### Etat civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1880.

#### NAISSANCES.

- Le 3. — Augustine Loyau, rue du Petit-Pré.
- Le 5. — Renée Dufour, rue de Fenet; Louise Sarah Loray, rue Saint-Nicolas.
- Le 6. — Daniel Bertrand, rue de la Petite-Douve.
- Le 8. — Angèle-Marie Vérité, rue du Bellay.
- Le 9. — Marie-Joséphine Ferrand, rue Gragné; Edmond-Gaston Dufresne, rue de Nantilly.
- Le 13. — Joséphine-Clémence Jousselin, rue Gragné; Léon Burlet, quai de Limoges.
- Le 14. — Andrée-Marie-Françoise Richard, rue de la Petite-Bilange.
- Le 18. — Marie Dubois, à l'Hospice.
- Le 19. — Yvonne-Claire-Eugénie Mollay, rue des Moulins.
- Le 20. — Marie-Juliette Allaire, rue Haute-Saint-Pierre; Louis Catroux, à l'Hospice.
- Le 21. — Constant-Louis Billoteau, rue du Puits-Neuf; Marie-Henriette Séchet, rue du Marché-Noir.
- Le 23. — Berthe-Eugénie Gobelet, rue Haute-Saint-Pierre; Louis-Maxime Chabriais, à l'Hospice; Edouard-René Baudouin, rue de la Tonnelle.
- Le 26. — Gabrielle-Henriette Coué, rue de la Tonnelle.
- Le 27. — Paul-Gabriel Comergnac, rue d'Orléans.
- Le 28. — Marie-Léontine Bruneau, rue Notre-Dame.
- Le 29. — Marie-Olympe Cayon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

#### MARIAGES.

- Le 4<sup>er</sup>. — Victor Gagneux, mécanicien, a épousé Louise-Antoinette Delanone, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 7. — Louis Méchin, couvreur, de Vivy, a épousé Marie Perriché, sans profession, de Saumur.
- Le 8. — François Seatenac, menuisier, de Distré, a épousé Anne Gautier, couturière, de Saumur.
- Le 9. — Charles Proust, menuisier, a épousé Céline-Joséphine Piquet, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 15. — Aimé-Léon-Alfred Bibard, teinturier, a épousé Emma-Marguerite Robin, sans profession, tous deux de Saumur; Auguste-Joseph Ferry, jardinier, du Coudray-Macouard, a épousé Adèle Gaudicheau, sans profession, de Saumur.
- Le 22. — François Gazeau, domestique, a épousé Adèle-Angélique Baudron, domestique, tous deux de Saumur.
- Le 23. — Pierre Faure, employé des contributions indirectes, a épousé Honorine-Augustine Ronceray, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 24. — Pierre Loubigue, cavalier de manège, a épousé Delphine Chucho, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 26. — Joseph-Léon Gaignard, pêcheur, de la Menitrie, a épousé Augustine Risson, domestique, de Saumur; Pierre Branchereau, domestique, de Doué-la-Fontaine, a épousé Marie-Louise Gaubier, domestique, de Saumur.
- Le 28. — Ernest Duballet, charron, a épousé Adeline-Eugénie-Louise-Honorine Lucas, lingère, tous deux de Saumur; Julien-Jean Guilbaud, domestique, a épousé Ernestine-Augustine Malbert, domestique, tous deux de Saumur.
- Le 29. — Charles Regnard, domestique, a épousé Marie-Françoise Hubert, domestique, tous deux de Saumur.
- Le 30. — René Landreau, domestique, a épousé Victoire-Constance Monxion, domestique, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

- Le 2. — Jeanne Maurille, sans profession, 69 ans, veuve Jean-Baptiste Izard, rue Nationale.
- Le 4. — Jean Gaudin, jardinier, 70 ans, rue de la Choquerie.
- Le 7. — Victor Rouelle, 5 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; Marie-Madeleine Hodimont, 10 ans, à l'Hospice.
- Le 8. — Modeste Richard, meunier, 33 ans, à l'Hospice.
- Le 9. — Marie Renard, domestique, 56 ans, à l'Hospice; Eugène Gauthier, journaliste, 50 ans, à l'Hospice; Pierre Baranger, journaliste, 70 ans, à l'Hospice.
- Le 10. — Jean-René Bisson, retraité, 74 ans, rue Saint-Nicolas.
- Le 11. — Marie-Virginie-Léonie Guichard, sans profession, 27 ans, épouse Eugène Guignon, rue du Marché-Noir; Jeanne-Culbertier, journalière, 72 ans, veuve Joachim Batin, à l'Hospice.
- Le 12. — Virginie Pazi, ravaudeuse, 52 ans, veuve Aguilas Fénéant, à l'Hospice.
- Le 13. — Louise Martin, 2 ans, rue de la Visitation.
- Le 14. — Andrée-Marie-Françoise Richard, 1 jour, rue de la Petite-Bilange; Marie-Anne Limousin, sans profession, 78 ans, veuve Jean-Baptiste Pinet, rue du Temple.
- Le 15. — Louise-Hortense Dézé, journalière, 64 ans, épouse Jean Mabileau, rue Notre-Dame; Marguerite Guinrandy, 7 ans, rue du Portail-Louis.
- Le 18. — Eugène Berge, rentier, 52 ans, porte du Bourg; Adèle-Rosalie Durand, sans profession, 41 ans, épouse Francis Vallée, Grand'Rue; Marguerite-Isabelle Comergnac, 3 ans, rue d'Orléans.
- Le 19. — Marie-Françoise Barassin, sans profession, 77 ans, rue de la Gueule-du-Loup.
- Le 21. — Armand-Gaston Joulain, 2 ans, rue de la Visitation; Pierre Thibault, jardinier, 75 ans, rue des Saulaies.
- Le 25. — Edmond-Gaston Dufresne, 15 jours, Grand'Rue.
- Le 26. — François-Clément Besnard, employé de chemin de fer, 54 ans, rue de la Basse-He.
- Le 30. — Joséphine Guoin, sans profession, 57 ans, rue du Petit-Pré; Jules Renaud, charpentier, 69 ans, à l'Hospice; Adonis-Aimé Pelletier, soldat au 77<sup>e</sup> de ligne, 22 ans, à l'Hospice.

#### Faits divers.

Un parricide vient d'être commis à Lugny, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mâcon.

Un sieur Jacques Frérot, âgé de trente-un ans, qui habitait avec sa mère, l'a tuée en lui coupant la tête avec une serpe!

Il a ensuite enterré le cadavre dans une fosse creusée exprès.

Voici un avare d'une espèce nouvelle, et que nous préférons, certes, à bien des prodigues.

Il est riche, très-riche, et son train de vie est des plus ordinaires; il ne correspond par lettres avec personne, pour s'épargner des frais de timbres-poste. Forcé un jour d'entrer dans un café, il ne prit pas de consommation. Mais, voulant laisser un bénéfice à l'établissement — c'était le soir — il baissa la flamme de tous les becs de gaz de la salle où il était. On peut d'après cela juger de son avarece et de son goût pour l'épargne.

Et bien! cet avare, que nous désigneront seulement par des initiales, M. B..., vient de donner un exemple de prodigalité héroïque.

Une dame, veuve de l'un de ses amis d'enfance, vint l'autre jour lui demander un service d'argent. Il avait justement devant lui, en ce moment, une sébile pleine de pièces d'or.

Le récit des malheurs de la dame l'avait tellement ému qu'il lui dit :

— Tenez, madame, voici de l'or dans cette sébile; je vais lourner la tête, et vous prendrez ce qu'il vous faut; je n'aurais jamais le courage de vous le donner moi-même! Mais faites vite!

N'est-ce pas que le cœur humain a des mystères insondables?

La République, au jour le jour, s'enrichit, s'engraisse et végète; Elle peut vivre sans tambour, Mais ne peut vivre sans trompette.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 8 juillet. La journée se caractérise par un degré tout particulier de fermeté sur nos rentes et sur les grandes valeurs. Notre 5 0/0 qui avait fléchi hier à 119.45 se relève à 119.75 et se maintient à ce prix. L'italien est à 85.40. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche profite d'une prime notable à 75.80.

Nous trouvons également des cours mieux tenus sur nos valeurs de crédit. La Banque d'escompte s'inscrit à 790, ce qui équivaut, avec le coupon, à 815. La Société générale française de crédit est très-demandée. L'activité que déploie cette institution au profit de ses actionnaires est hautement appréciée par les capitalistes.

Nous restons à 535 sur la Société française; à 620 sur le Crédit mobilier affecté d'une véritable lourdeur, et à 675 sur la Banque franco-égyptienne. La Banque française et italienne profite d'un sérieux courant d'affaires. Les ventes se reproduisent sur la Banque parisienne. On se demande comment il est possible de justifier sur ce titre une prime de 170 fr. La Rente foncière parisienne n'attire à aucun degré les capitaux. On semble persister à ne voir dans cette affaire qu'une suite imprudente de l'ancienne Compagnie immobilière.

Il y a des demandes sur les actions du Crédit foncier égyptien à 615. Un très-vif courant d'achats s'établit sur les bons de l'Assurance financière. On fait aujourd'hui 425, et ce cours sera largement dépassé. La Foncière austro-hongroise se tient à 315. La Fondiaria-Incendie se négocie à 685, soit net à payer 235 fr.

#### JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22<sup>e</sup> année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonnements : 6 fr. par an; le N<sup>o</sup> 25 cent. — **Traitement des Maladies** par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M<sup>me</sup> BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. Réjou et C<sup>o</sup>, Banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

